

Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-011 du 3 février 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 6 juin 2025,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 juin 2025, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé les tarifs spécifiques ci-dessous, applicables pour l'année universitaire 2025-2026 :

Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) Sciences et société	
Inscription dans l'une des 3 années du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) Sciences et société	Droits d'inscription en licence fixés par le ministère chaque année. (175 Euros pour info en 2024-2025)
Inscription dans l'une des 3 années du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) Sciences et société pour les étudiants boursiers	Exonération totale
Préparation à l'agrégation externe pour les normaliens ayant déjà validé un Master FEADéP	
<p>Les parcours FEADéP (Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel) sont les parcours de Master dans le cadre desquels s'effectue la préparation des concours externes de l'agrégation.</p> <p>Les normaliens élèves et étudiants ayant validé un Master FEADéP et souhaitant suivre la préparation à un concours externe de l'agrégation honoreront les mêmes droits d'inscription que ceux des Masters qui sont définis chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.</p>	

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 juin 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon